

Chirurgiens-dentistes : l'Ordre dresse un point d'étapes sur les grands chantiers



© 2017 Les Echos Publishing

Quels sont les dossiers actuellement suivis par l'Ordre national des chirurgiens-dentistes, que contiennent-ils précisément et quels sont les objectifs de l'Ordre à court, à moyen et à long terme ? C'est sur ces questions que l'Ordre s'est penché pour communiquer sur les grands chantiers de la profession via son site.

Parmi les sujets évoqués, il est notamment question du contrôle des centres de santé, dans lequel l'affaire Dentexia avait fait grand bruit. Pour l'Ordre, un contrôle de la création et du fonctionnement des centres de santé doit impérativement être instauré, comme c'est prévu dans la loi Touraine, mais qui, dans la réalité, peinent à être mis en œuvre. Concrètement, le Conseil national a avancé une série de propositions, comme l'interdiction de déléguer la gestion à des sociétés commerciales ; la transmission à l'Ordre, pour information, des documents relatifs à la création et au fonctionnement de ces centres, c'est-à-dire le règlement intérieur et le projet de santé des futurs centres de santé ; l'application des règles déontologiques dans le cadre de l'exercice de l'activité du centre de santé... qui n'ont toujours pas de textes d'application.

Autres chantiers évoqués par l'Ordre : les interrogations sur le DPC, notamment la composition et le financement du Conseil national professionnel (CNP), la reconnaissance de la chirurgie orale, non encore reconnue sur le plan européen, ou encore le problème de l'accès partiel à la profession, qui autorise pour certaines professions une reconnaissance automatique des qualifications.

Pour en savoir plus : www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

© 2017 Les Echos Publishing